

avant lors du décès de l'autre si celui-ci y a droit. De ce fait, l'époux survivant aurait aussi droit à la pension avant l'âge prévu. Je suis d'accord en principe, mais prenons un exemple. Supposons que la vie du premier ministre (M. Trudeau) soit de durée normale, soixante-dix ans, et qu'il meure après avoir été admissible à la pension de vieillesse pendant cinq ans; cela signifierait que sa femme, si elle lui survit, serait admissible à la pension à 41 ans.

Je ne pense pas réellement qu'il soit nécessaire qu'une veuve soit admissible à la pension à un aussi jeune âge. Il vaudrait sans doute mieux inclure une disposition sur l'âge minimum et l'établir à 60 ans peut-être. Cela répondrait, j'en suis sûr, aux besoins auxquels pense le député, car je sais que bien souvent les veuves éprouvent de très grandes difficultés. Donc, en principe, cette motion représentée, je crois, un besoin réel.

• (4.40 p.m.)

Toutefois, monsieur l'Orateur, il y aurait plusieurs autres dispositions logiques à prendre sans qu'il en coûte beaucoup au gouvernement ou au contribuable, mais qui aideraient nos vieillards admissibles à la pension. Il faudrait augmenter l'exemption d'impôt non seulement dans le cas des bénéficiaires de la pension de vieillesse, mais dans le cas de tous les contribuables canadiens. Car si le Parlement avait raison en 1949 de fixer l'exemption à \$1,000, il est certain qu'à cause de la baisse du pouvoir d'achat du dollar et de la hausse du coût de la vie, si nous devons établir aujourd'hui les mêmes normes pour l'exemption, celle-ci serait de \$2,500 au lieu de \$1,000. Peut-être n'est-ce pas possible étant donné les impôts qu'il faut percevoir, mais il est sûr qu'une exemption de \$1,000 est insuffisante. Le groupe de gens qui souffre de cette situation plus que n'importe quel autre est celui de nos vieillards qui touchent des pensions. Il faudrait sûrement hausser l'exemption pour ces gens, même si je crois que ce ne serait en somme qu'appliquer la véritable justice sociale que de hausser cette exemption pour tout le monde.

Il y aurait sans doute un autre moyen d'aider les retraités et, là aussi, il ne me semble pas qu'il en coûterait beaucoup au Trésor. J'estime que les pensions devraient être exemptées de l'impôt. Si nous partons du principe que nos vieillards ont droit à leurs pensions en reconnaissance de la contribution qu'ils ont apportée à la société et au pays, nous devrions les exempter de l'impôt.

Je ne songe pas à minimiser les besoins d'un grand nombre de personnes qui appartiennent à ce groupe, mais je suis sûr, à en juger par l'expérience que j'ai acquise dans l'ensemble du Canada, que ce ne sont pas les chômeurs, ni les gens qui touchent des prestations de bien-être social qui souffrent vraiment le plus, actuellement, de l'inflation et de la hausse du coût de la vie, mais les travailleurs pauvres, parce que beaucoup d'entre eux ont la semaine normale de 40 heures. Admettons qu'ils touchent \$70 par semaine. Cela leur fait \$280 par mois, sans parler des retenues. Comment voulez-vous qu'une famille vive avec \$260? Beaucoup de gens sont dans ce cas. Même ceux qui gagnent \$100 par semaine, et dont la famille s'efforce de vivre avec moins de \$400 par mois, si l'on tient compte des retenues, sont au-dessous du seuil de la pauvreté défini par le Conseil économique du Canada.

C'est dans ce domaine que nous avons le plus de responsabilités. Le sénateur Croll et son comité spécial de la pauvreté ont montré à l'évidence que c'est dans ce secteur qu'on trouve les plus nécessiteux. Il existe probablement quatre millions et demi de travailleurs pauvres et, lorsqu'on songe à leur sort vers la fin de leur vie, ce qui représente normalement une situation difficile pour ceux qui se trouvent dans la catégorie d'âge moyen ne fait que s'aggraver pour la catégorie des vieillards.

Ce que le gouvernement a fait entre autres, et je suis d'accord là-dessus, c'est d'améliorer le Régime de pensions du Canada. Les prestations prévues sont de beaucoup supérieures à celles des régimes qui existaient auparavant. Si ce régime respecte les prévisions jusqu'en 1978, une pension appréciable reviendra à ceux qui auront cotisé pendant au moins dix ans si leur revenu leur a permis de verser la cotisation maximum. Le gouvernement a indiqué qu'il va augmenter l'assiette minimum de l'impôt, ce qui va encore augmenter les prestations de ceux qui gagnent plus de \$5,000. Mais cela n'aide pas vraiment le groupe intermédiaire, celui des ouvriers pauvres, de ceux qui gagnent moins de \$5,000 par année, et ce sont eux que le Régime de pensions du Canada atteint le moins, car, leurs cotisations ayant été plus faibles, leurs prestations le sont également.

Je crois donc, encore une fois, qu'il est très important d'élargir la pension de base, afin d'aider ces gens-là quand ils parviennent à un âge avancé. Tout cela fait partie des réformes très légitimes que le gouvernement devrait proposer. Après tout, il a le devoir d'instaurer une justice sociale dont il a beaucoup parlé, et que nos vieillards méritent plus que tous les autres citoyens, sauf peut-être ceux qui sont invalides ou incapables de gagner leur vie. Outre les points que j'ai soulevés, je trouve que le principe de la motion est bon. J'espère que la Chambre appuiera ce genre de législation.

En terminant, j'aimerais faire deux autres commentaires. Je pense depuis longtemps qu'en ce qui concerne la responsabilité sociale, il est juste pour les hommes politiques et essentiellement bon pour nous d'assumer en principe quelque responsabilité à l'endroit de ces deux groupes spéciaux de notre société. N'oublions pas nos citoyens âgés, nos parents, ceux qui sont parvenus aux dernières années de leur vie, car, durant notre jeune âge, ce sont eux qui se sont occupés de nous. N'oublions pas non plus que nous devons fournir à nos jeunes l'occasion de bien gagner leur vie, de faire des épargnes et de prévoir pour leurs vieux jours pendant leurs années de travail car, lorsque nous serons âgés, ce sont eux qui auront à prendre soin de nous.

La motion présentée cet après-midi propose, à mon sens, une façon très saine d'aborder ce domaine de responsabilité. Lorsqu'il a commenté le premier rapport du comité spécial de la pauvreté, le sénateur Croll a fait une déclaration importante sur l'ensemble du régime de bien-être. Il a dit:

A mon avis nous devrions pouvoir nous départir de tout le régime. A vrai dire, nous pourrions abroger demain toutes nos mesures sociales, sauf le régime d'assistance publique du Canada, le régime de pensions du Canada et le régime d'assurance-chômage, tout en répondant à chacune des exigences prévues dans la définition principale de «besoins» dans la loi sur l'assistance publique du Canada, en la modifiant quelque peu afin de prévoir une seule mesure au lieu de 200 environ.